



Conseil communal de la Ville de Pully
Le bureau

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 19 juin 2024

sous la Présidence de Monsieur Olivier BURNET, Président

Préavis 13-2024 Comptes année 2023

Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 13-2024 du 1^{er} mai 2024,
vu le rapport de la Commission des finances,

décide

1. d'approuver les comptes 2023 et donner décharge aux organes responsables ;
2. d'approuver les comptes 2023 de la Commission intercommunale de la STEP de Lausanne (CISTEP).

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

Le président

Olivier BURNET



La secrétaire

Francine MEDANA

Pully, le 19 juin 2024